

BLOCS DE COMPETENCES

BC-3 : GESTION ET ORGANISATION DES INTERVENTIONS DE L'ACTIVITE MAINTENANCE PNEUMATIQUES DES VEHICULES INDUSTRIELS

C-3-1 Orienter les pneumatiques démontés et stockés vers des opérations de recrusage, de rechapage ou de recyclage pour valoriser les différentes étapes du cycle de vie du pneumatique, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-3-2 Contribuer à l'approvisionnement en pneumatiques et marchandises en vérifiant et rendant compte de la disponibilité des pneumatiques dans le cadre de son intervention, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement

C-3-3 Organiser son poste de travail à l'atelier et sur le site d'intervention pour garantir l'efficacité de l'intervention, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-3-4 Renseigner les documents d'intervention sur support physique ou numérique pour établir le suivi de la prestation, dans le respect des procédures qualité.

C-3-5 Renseigner l'utilisateur pour optimiser la longévité des pneumatiques (connectés ou non), dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité, accessibilité et environnement.

C-3-6 Accompagner le choix du pneumatique en fonction de l'usage et des caractéristiques du véhicule pour optimiser la longévité du pneumatique, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité, accessibilité et environnement

C-3-7 Proposer, le cas échéant, une prestation de rechapage en fonction des caractéristiques du pneumatique et de sa destination d'usage pour le valoriser, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité, accessibilité et environnement

C-3-8 Réaliser un relevé de parc selon les préconisations transmises en utilisant ou non des outils informatisés de gestion de parc

C-3-9 Mettre à jour ses connaissances en fonction des évolutions réglementaires et technologiques pour garantir une prestation adaptée au besoin du client (pneu connecté, outils de recueil et de gestion des données, sécurité, protection de l'environnement, code de la route).

C-3-10 Proposer, le cas échéant, une prestation d'équilibrage et de réglage de la géométrie des trains roulants pour prévenir l'aggravation d'une usure anormale et garantir la directivité et la stabilité de la liaison au sol, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité, accessibilité et environnement.

BLOCS DE COMPETENCES

BC-3 : INTERVENTION SUR LES PNEUMATIQUES DE MATERIEL AGRICOLE ET GENIE CIVIL

C-3-1 Déposer la roue pour démonter le pneumatique agricole, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-3-2 Préparer son intervention pour réaliser des opérations de remplacement ou de réparation des pneumatiques (connectés ou non) sur matériel agricole et génie civil, dans le respect des procédures qualité, des règlements des sites d'intervention, de la réglementation sécurité, environnement et des spécificités du matériel.

C-3-3 Réparer une chambre à air agricole avec une pièce pour permettre la mise en pression, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement

C-3-4 Immobiliser le châssis du matériel agricole et génie civil avec des points de calage adaptés pour garantir les conditions des biens et des personnes, dans le respect des procédures qualité, de la réglementation sécurité, environnement et des spécificités du matériel

C-3-5 Réaliser les opérations de réparation d'une perforation simple sur pneumatiques agricoles en fonction de l'emplacement et des caractéristiques de la blessure pour garantir l'intégrité et l'étanchéité du pneu, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-3-6 Remonter un pneumatique agricole sur une jante pour rétablir l'intégrité de la roue, dans le respect de la documentation technique, des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-3-7 Reposer la roue sur matériel agricole pour rétablir la liaison au sol dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-3-8 Réaliser le lestage des pneumatiques agricoles pour augmenter l'adhérence au sol, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement

C-3-9 Déposer la roue pour démonter le pneumatique génie civil (connecté ou non), dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement

C-3-10 Démonter les pneumatiques génie civil (connectés ou non) sur roue déposée ou non pour réaliser les opérations de remplacement et de réparation, dans le respect de la documentation technique, des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-3-11 Réaliser les opérations de remplacement de pneumatiques génie civil (connectés ou non) pour rétablir la liaison au sol, dans le respect de la documentation technique, du site d'affectation, des spécificités du matériel, des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement

C-3-12 Remonter le pneumatique génie civil (connecté ou non) sur jante pour rétablir l'intégralité de la roue, dans le respect de la documentation des manufacturiers et de la réglementation sécurité et environnement.

C-3-13 Reposer la roue sur matériel génie civil pour rétablir la liaison au sol, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-3-14 Réaliser les opérations de réparation d'une perforation simple sur pneumatiques génie civil (connectés ou non) en fonction de l'emplacement et des caractéristiques de la blessure pour garantir l'intégrité et l'étanchéité du pneumatique, dans le respect de la documentation technique, des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-3-15 Vérifier la conformité de la pression pour garantir une utilisation adaptée du pneumatique génie civil (connecté ou non) en fonction de l'usage, de la nature du sol et du manufacturier, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-3-16 Démonter des pneumatiques agricoles sur une roue déposée ou non pour enlever la chambre à air, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement

BLOCS DE COMPETENCES

BC-4 : INTERVENTION SUR LES PNEUMATIQUES D'UN VEHICULE INDUSTRIEL

C-4-1 Identifier en situation de dépannage extérieur les risques afin de garantir la sécurité de l'intervention, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité, environnement et du code de la route

C-4-2 Préparer son intervention de dépannage extérieur pour réaliser des opérations de remplacement ou de réparation des pneumatiques (connectés ou non), dans le respect des procédures qualité, de la réglementation sécurité, environnement et du code de la route

C-4-3 Contrôler visuellement ou de façon instrumentée l'état des pneumatiques (connectés ou non) pour identifier toute anomalie pouvant diminuer la longévité du pneumatique, en s'appuyant sur la documentation technique dans le respect des procédures qualité, de la réglementation sécurité, environnement et du code de la route.

C-4-4 Contrôler la pression des pneumatiques (connectés ou non) afin de la mettre en conformité avec les préconisations des manufacturiers et des constructeurs pour prévenir l'usure, dans le respect des procédures qualité, de la réglementation sécurité, environnement et du code de la route

C-4-5 Déposer la roue pour démonter le pneumatique, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-4-6 Réaliser les opérations de permutation pour optimiser la longévité du pneumatique, dans le respect de la documentation technique, des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement

C-4-7 Démonter le pneumatique (connecté ou non) pour réaliser les opérations de remplacement, de réparation ou de permutation, dans le respect de la documentation technique, des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-4-8 Réaliser les opérations de remplacement des pneumatiques (connectés ou non) selon le mode opératoire adapté pour rétablir l'adhérence dans le respect de la documentation technique, des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-4-9 Remonter le pneumatique (connecté ou non) sur la jante pour rétablir l'intégrité de la roue, dans le respect de la documentation technique, des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement.

C-4-10 Reposer la roue sur l'essieu pour rétablir la liaison au sol dans le respect de la documentation technique, des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement

C-4-11 Réaliser les opérations d'équilibrage pour prévenir un inconfort de conduite et une usure anormale des pièces mécaniques et des pneumatiques, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement

C-4-12 Réaliser les opérations de réparation d'une perforation simple sur pneumatiques (connectés ou non) en fonction de l'emplacement et des caractéristiques de la blessure pour garantir l'intégrité et l'étanchéité du pneu, dans le respect des procédures qualité et de la réglementation sécurité et environnement

C-4-13 Réaliser les opérations de recrusage pour optimiser la longévité du pneumatique (connecté ou non), dans le respect de la documentation technique, des procédures qualité et de la réglementation sécurité, environnement et du code de la route